

Grenoble, le 12 septembre 2022

Réf : 2022-53

Affaire suivie par :
Les Inspecteurs de LVE
Tél : 04 76 74 70 62
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Les Inspecteurs de LVE

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames, Messieurs les professeurs de langue vivante,

s/c de

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement,

Objet : Lettre de rentrée interlangues 2022

Chères et chers collègues,

La nouvelle année scolaire qui se dessine est l'occasion de remercier chacun d'entre vous pour la qualité du travail accompli en 2021-2022 dans un contexte encore marqué par les difficultés engendrées par la situation sanitaire. Cette année devrait, gageons-le, permettre à tous d'envisager leurs missions avec davantage de sérénité, au service de la réussite des élèves.

Les inspecteurs de langues souhaitent la bienvenue à tous les enseignants de langues qui font leur entrée dans l'académie de Grenoble et expriment leurs plus vifs encouragements aux professeurs stagiaires qui effectueront leurs premiers pas aux côtés de leurs tuteurs, que nous tenons à remercier chaleureusement d'avoir accepté cette responsabilité formative et formatrice. L'équipe est également heureuse d'accueillir en son sein madame Gwenola Saraïs, faisant fonction d'IA-IPR. Elle viendra prêter main forte aux IA-IPR d'anglais, qui devront désormais apprendre à travailler sans monsieur Maxime Lachèze, lequel s'apprête à prendre de "grandes vacances" amplement méritées.

Ce courrier permet de mettre l'accent sur les dernières actualités et points saillants de l'année scolaire 2022-2023 dans le domaine des langues vivantes.

I. L'académie et l'enseignement des langues

Notre académie – en lien avec le plan langues national – propose un parcours linguistique cohérent en assurant un véritable continuum de l'école au collège et du collège au lycée tout en prenant en compte les axes de stratégie académique, notamment l'ouverture au monde et le développement des valeurs citoyennes pour chaque élève. Les programmes Erasmus+, les programmes individuels de mobilité d'élèves, les projets transfrontaliers favorisent la cohérence de l'offre linguistique dans le parcours des élèves et soutiennent l'enseignement des langues.

Dans les collèges comme dans les lycées, la mise en œuvre de tout dispositif spécifique en langue vivante doit s'inscrire dans la politique linguistique et éducative de l'établissement et requiert l'adhésion et l'implication de l'ensemble de l'équipe éducative. D'une façon générale, il est important que l'offre en langues soit envisagée dans la durée. Sa pérennité ne doit pas être remise en cause par les changements inhérents à la vie de l'établissement. Par ailleurs, l'offre de formation est, en collège, en adéquation avec les dispositifs spécifiques proposés en école élémentaire (langue

vivante enseignée au cycle 3 ; dispositif Emile ou Elysée 2020) et propose un dispositif de continuité dans le lycée de secteur ou de proximité.

Les établissements qui s'inscrivent dans une dynamique forte autour des langues vivantes et de l'ouverture internationale peuvent candidater à une labellisation EUROSCOL.

II. Examens et évaluations

1. Au collège : Ev@lang

L'année scolaire a vu le déploiement du test de positionnement Ev@lang en anglais à destination de tous les élèves de 3^{ème}, sans distinction de profils. Le test sera de nouveau d'actualité cette année selon les mêmes modalités que l'an passé.

Il est opportun de rappeler ici que l'enseignement des langues vivantes se doit d'être le plus immersif possible, et qu'à ce titre, la langue cible doit être privilégiée dans toutes les situations de classe, y compris pour les consignes (données en anglais dans le test Ev@lang). Soulignons également l'importance d'une pratique de la langue qui tend à la complexification, en position de récepteur comme d'émetteur, selon des repères de progressivité judicieusement définis.

2. Certifications en langues

Le calendrier des épreuves de certifications en allemand, anglais et espagnol a été arrêté comme suit au titre de la session 2023 :

- épreuves écrites : jeudi 9 mars 2023 ;
- épreuves orales : du 1^{er} février au 31 mars 2023*

** dates arrêtées à l'échelle nationale. Le calendrier académique sera précisé ultérieurement*

Rappelons ici que la certification est un des moyens de valoriser un parcours scolaire à coloration linguistique. Elle s'adresse à tous les élèves volontaires et doit être mise en place par tous les établissements concernés par le public ciblé dans la circulaire d'organisation. Une vigilance toute particulière est attendue de la part des enseignants s'agissant des campagnes d'inscription, qui sont traitées par les secrétariats des établissements : toute inscription hors délai ne pourra être prise en compte. Il serait dommageable que faute d'information ou de non-respect des délais, les élèves éligibles ne puissent en bénéficier.

3. Attestation de niveau de compétences en langues vivantes en fin de cycle terminal

Suspendue en 2021-2022 en raison du contexte sanitaire, sa mise en œuvre en 2022-2023 n'est à ce jour pas encore confirmée. L'équipe interlangue des IA-IPR ne manquera pas de communiquer largement dès lors que les nouvelles orientations auront été précisées.

4. BTS

L'harmonisation des épreuves de BTS se parachève, et afin d'aider les enseignants à se saisir des enjeux relatifs aux nouvelles modalités d'examen, une formation interlangues est à l'agenda pour l'année scolaire 2022-2023.

Reportée au titre de l'année scolaire 2021-2022, la mise en œuvre d'une certification en anglais obligatoire pour les étudiants de BTS et conditionnant l'obtention du diplôme a finalement été annulée par décision du conseil d'Etat en date du 7 juin 2022. Les IA-IPR ne manqueront pas de diffuser toute nouvelle information relative à ce sujet.

5. Stage interlangues sur les pratiques évaluatives

Initiée en 2021-2022, la campagne de formation sur les pratiques évaluatives se poursuivra en 2022-2023. A la fin de l'année scolaire 2023-2024, tous les établissements auront vu au moins deux de leurs enseignants participer à une session de formation dont l'objet est de mettre en perspective et d'harmoniser les actions d'évaluation en langues vivantes. La participation des collègues désignés par les inspecteurs est essentielle à la bonne diffusion des principes régissant l'évaluation.

I) Ouverture européenne et internationale

1- Reconnaissance du parcours de mobilité scolaire européenne et internationale

Les mobilités scolaires européennes et internationales seront désormais valorisées et donneront droit à la mention « mobilité européenne et internationale » sur le diplôme du baccalauréat, à compter de la session 2024. Pour y prétendre, les candidats devront élaborer un contrat d'études, rédiger un rapport de mobilité et subir une épreuve d'évaluation orale. Pour davantage d'informations, suivre le lien ci-après :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm>

2- Journée européenne des langues

Nous vous rappelons la date du 26 septembre, premier rendez-vous important de l'année scolaire qui met les langues vivantes à l'honneur et qui permet de faire la promotion du plurilinguisme et de la compréhension interculturelle au travers de projets pouvant impliquer toutes les disciplines.

<https://eduscol.education.fr/3325/la-journee-europeenne-des-langues-26-septembre>

3- Semaine des Langues et défi anglais

Les Inspecteurs de langues vivantes tiennent à remercier et féliciter les classes et les enseignants ayant participé au concours académique organisé dans le cadre de la Semaine des Langues. La qualité des productions, consultables sur le site interlangues à cette adresse (<https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/content/semaine-des-langues-2022-0>), ne manquera pas d'inciter de nombreux collègues à participer au défi 2023, dont les contours seront publiés à l'automne.

A l'occasion de la Semaine des Langues, un « défi anglais » conçu par la DGESCO devrait voir le jour à partir de janvier 2023. Les informations seront publiées sur le portail interlangues, que nous vous recommandons de consulter régulièrement. Saluons ici chaleureusement le travail assidu de nos webmestres qui vous permet de suivre l'actualité de la discipline langues vivantes : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

4- Echanges et actions de formations à l'étranger pour les enseignants

Outre Erasmus+, différents programmes de mobilité à destination des enseignants existent, dont le programme Jules Verne, les séjours professionnels et stages de perfectionnement linguistique pour enseignants de langues vivantes, ainsi que le programme CODOFIL.

Le lien ci-après vous dirigera vers la page détaillant les différents programmes de mobilité ainsi que le calendrier de dépôt des candidatures : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2217185N.htm>

II) Assistants de langue vivante étrangère (ALVE)

Les assistants de langue étrangère prendront leurs fonctions au mois d'octobre et arriveront dans les établissements à partir du 1^{er} de ce même mois. Ils seront convoqués à une journée d'accueil et de formation départementale. Ces stages se dérouleront durant la semaine du 3 au 7 octobre. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces assistants et de les accompagner avec une attention particulière dans les démarches qu'ils doivent effectuer. Nous vous rappelons également que les assistants de langue étrangère doivent bénéficier d'une période d'observation d'une à deux semaines durant lesquelles vous organiserez votre travail commun et vous les accompagnerez sur les plans de la pédagogie et de la relation aux élèves.

III) Formation continue et promotionnelle

Tout enseignant, titulaire ou contractuel, a la possibilité de s'inscrire à des actions de formation. La campagne d'inscription, qui a débuté le 28 juin, se poursuit jusqu'au **23 septembre 2022**, délai de rigueur. Outre les dispositifs spécifiques à chaque langue, vous consulterez avec profit les dispositifs interlangues et interdisciplinaires :

<https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/content/plan-academique-de-formation>

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/article/sinscrire-et-participer-aux-formations>

Rappelons ici que la FTLV (Formation Tout au Long de la Vie) devient l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue).

IV) Rendez-vous de carrière, inspections et visites conseil

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pu être effectués l'an dernier auront lieu avant la fin du mois de septembre 2022.

Parallèlement aux trois rendez-vous de carrière, le travail d'accompagnement des professeurs et d'évaluation formative des pratiques pédagogiques de terrain se poursuit par le biais de visites conseil, lesquelles concernent à la fois les professeurs contractuels et les délégués auxiliaires de l'enseignement privé, les professeurs titulaires non encore concernés par un rendez-vous de carrière ou dont l'échelon ne les y rend plus éligibles, mais aussi les professeurs stagiaires et ceux récemment entrés dans le métier.

A cet égard, nous remercions chaleureusement nos chargés de mission d'inspection qui œuvrent à nos côtés sur l'ensemble du territoire académique.

V) Ressources

Outre le site interlangue et ses déclinaisons par discipline, nous vous indiquons ci-dessous les références des sites institutionnels qui sont autant de ressources pour bâtir des scénarios d'apprentissage motivants et ambitieux :

Sites disciplinaires :

- Allemand : <https://allemand-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>
- Anglais : <https://anglais-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>
- Espagnol : <https://espagnol-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>
- Italien : <http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/italien/>

Edubase : <https://edubase.eduscol.education.fr/recherche?q=&discipline%5B%5D=Langues+vivantes>

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

Plan langues vivantes : <https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres>

Par ailleurs, les liens suivants vous renvoient aux mises à jour de ressources publiées sur le site Eduscol au printemps 2022 :

<https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4>

<https://eduscol.education.fr/2069/ressources-en-enseignement-technologique-en-langue-vivante-etlv-au-cycle-terminal-de-la-voie-technologique>

L'ouverture de l'école sur le monde sur le portail interlangue : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/ouvrir-l-ecole-sur-l-europe-et-le-monde-122093>

Enfin, nous vous indiquons à toutes fins utiles que la plateforme "ma classe à la maison" a été optimisée et s'appelle désormais "classe virtuelle".

<https://eduscol.education.fr/3209/le-service-de-classes-virtuelles-sur-la-plateforme-appseducationfr>

En vous renouvelant nos remerciements les plus sincères pour votre action au service de la réussite des élèves, nous vous souhaitons une excellente rentrée et une année scolaire placée sous le signe du plaisir et de l'ambition.

Les inspecteurs de LVE

Caroline PRINCE, IA-IPR d'allemand
Marylène DURUPT, Alain GIRAULT, Maxime LACHEZE, Nathalie MERON, Manuel MOYEN, IA-IPR d'anglais
Gwenola SARAÏS, faisant fonction d'IA-IPR d'anglais
Ghislaine GEOFFRAY et Caroline PESCH-LAYEUX, IA-IPR d'espagnol
Pascal BEGOU et Cinzia CARLUCCI, IA-IPR d'italien
Laetitia STATARI, IEN anglais-lettres

Christina AGUIBETOV, IA-IPR de russe (académie de Versailles)
Shai-Ing HO, IA-IPR de chinois (académie de Lyon)
Rachida DUMAS, IA-IPR d'arabe (académie d'Aix-Marseille)
Olinda PIRES, IA-IPR de portugais (académie de Paris)
Orly Toren-Porte, IGESR d'hébreu
Suat ISTANBULLU, IGESR de turc